

privé en date à BALMA du 15 octobre 2003, dont l'original est demeuré annexé aux présentes après mention.

2/ Monsieur **Didier ROUTGÉ**, Préparateur de voitures, demeurant à TARBES (Hautes-Pyrénées) 8 bis rue Diderot,
Né à TARBES (Hautes-Pyrénées) le 11 Septembre 1964,
Epoux de Madame **Martine BOURNINE**,
Mariés sous le régime de la communauté légale de biens (nouveau régime) à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de TARBES (Hautes-Pyrénées) le 6 Juillet 1991 .
Ledit régime non modifié.
De nationalité française,
Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.
Ici présent.

Ci-après dénommés 'LE VENDEUR', agissant solidairement entre eux.

ACQUEREUR:

1/ Monsieur **José Antonio MORAL**, Agent de fabrication, demeurant à TARBES (Hautes-Pyrénées) 16 rue Joliot Curie,
Né à TARBES (Hautes-Pyrénées) le 27 Février 1965,
Célibataire.
De nationalité française,
Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.
Ici présent.

2/ Mademoiselle **Brigitte BOYER**, mère au foyer, demeurant à TARBES (Hautes-Pyrénées) 16 rue Joliot Curie,
Née à TARBES (Hautes-Pyrénées) le 20 Octobre 1964,
Célibataire.
De nationalité française,
Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.
Ici présente.

Ci-après dénommés 'L'ACQUEREUR', agissant solidairement entre eux.

Lesquels ont entendu réaliser la présente acquisition à concurrence de **moitié indivise en pleine propriété chacun.**

PROTECTION DE L'ACQUEREUR IMMOBILIER

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L 271-1 du code de la construction et de l'habitation, les parties déclarent que le présent acte a été précédé d'un avant contrat sous seing privé en date à TARBES du 30 juillet 2003.

L'ACQUEREUR reconnaît que cet acte lui a été remis contre récépissé, le même jour et qu'il n'a pas entendu exercer sa faculté de rétractation. Le récépissé est demeuré ci-annexé après mention.

R. J. B. B. M. J.

[Signature] *[Signature]*